

approuver ce que l'honorable secrétaire d'État a dit tout récemment?

L'hon. M. Asselin: Je ne peux pas approuver ce que l'honorable secrétaire parlementaire du secrétaire d'État a déclaré tout récemment, parce que nous n'avons pas les éléments pour juger. Le secrétaire d'État voudrait nous dire: Voici, je vous fais une déclaration gratuite, vous devez l'accepter. Je dis que nous, les représentants du peuple, nous ne pouvons pas accepter une déclaration gratuite du secrétaire d'État. Nous avons besoin de preuves. Nous avons besoin d'informations afin de pouvoir juger en toute objectivité, et c'est pour cela que nous avons réclamé, à maintes reprises, du secrétaire d'État ou du cabinet, voire même du très honorable premier ministre, des informations susceptibles de nous permettre de juger du bien-fondé de ces accusations. Le parti libéral, le gouvernement au pouvoir, ne veut pas donner ces renseignements; le parti et le gouvernement en porteront les conséquences, le fardeau.

Lorsque nous étions au pouvoir, soit de 1958 à 1963, il y a eu une grève des employés de Radio-Canada, et je me souviens qu'on nous a forcés de détailler à la Chambre les griefs que nous avions contre l'administration de Radio-Canada. Nous l'avons fait. Nous l'avons fait et nous avons réglé la grève de Radio-Canada. Mais ce n'était pas en faveur du gouvernement puisque, en 1963, tous les moyens d'information de Radio-Canada ont été utilisés contre le parti conservateur pour le renverser. Cependant, nous avons pris nos responsabilités à l'époque, et je dis que le ministre comptable de Radio-Canada devrait prendre ses responsabilités devant les parlementaires, devant ceux qui représentent les intérêts de la population afin de leur permettre de mieux juger la situation qui existe à Radio-Canada.

Je répète ceci: Si le ministre savait que cette situation-là existait à Radio-Canada, depuis deux ans, je dis qu'elle est de mauvaise foi et qu'elle a trompé la bonne foi du Parlement en gardant secrets des faits qui auraient dû être dévoilés au Parlement, qui auraient pu donner certaines directives au ministre afin de réformer l'administration de Radio-Canada.

Je reviens à la question que l'honorable député vient de me poser. Ce n'est pas que je m'offusque de ce qu'un Canadien français soit accusé. M. Ouimet est le président de Radio-Canada; tout le monde sait qu'il a offert sa démission depuis plusieurs mois. Le gouvernement l'a refusée, mais il a attendu la présentation d'une loi à la Chambre pour l'accuser de tous les maux d'Israël et dire que si cela allait mal à Radio-Canada, c'était

la faute de M. Ouimet, un Canadien français. Je m'oppose à cela; je m'oppose à cette accusation et à cette affirmation gratuite du ministre.

C'est pour cela, monsieur l'Orateur, que le parti conservateur, voulant mettre tous les faits à la connaissance du public... L'honorable député veut-il me poser une question?

M. Bécharde: Non.

L'hon. M. Asselin: C'est pour cela, monsieur l'Orateur, que le parti conservateur, voulant mettre tous les faits à la connaissance du public, demande et réitère que ce bill soit soumis à un comité parlementaire, afin que nous puissions l'étudier, faire témoigner des gens qui ont été accusés, pour savoir si les accusations du ministre sont bien fondées. C'est seulement pour cela.

M. Duquet: Puis-je poser une question à l'honorable député? L'honorable député a lu la déclaration du secrétaire d'État au sujet des renseignements qu'elle dit posséder. Or, dans tous les journaux, on a rapporté la déclaration du secrétaire d'État, qui affirme ne posséder les renseignements que depuis une couple de semaines et, il y a deux minutes, l'honorable député parlait de deux ans.

• (8.30 p.m.)

L'hon. M. Asselin: Il est bien facile de répondre à la question du député. Si le secrétaire d'État possède les renseignements depuis seulement deux semaines, c'est qu'elle n'a pas fait son devoir. Elle est responsable de la Société Radio-Canada; elle doit prendre des renseignements, des informations sur tous les départements qui relèvent de sa compétence, et elle ne doit pas attendre la présentation d'une loi aussi importante que celle-ci pour lancer des accusations gratuites contre l'administration de Radio-Canada.

M. Régimbal: C'est pour cela que nous demandons que le bill soit déferé au comité.

M. Duquet: Vous n'avez pas répondu à ma question.

L'hon. M. Asselin: Oui, j'ai répondu à votre question.

M. Duquet: Monsieur le président, si le député sait que cela fait seulement deux semaines, ou s'il croit la déclaration du ministre, je dis qu'il n'est pas de bonne foi quand il dit que le ministre a ces renseignements depuis deux ans. Au moins, qu'il s'en tienne aux faits.

L'hon. M. Asselin: Je n'ai pas dit que j'avais les renseignements depuis deux ans, mais que cela faisait deux ans que le ministre est secrétaire d'État et comptable de la Société Radio-Canada à la Chambre, et je dis que si elle a les renseignements depuis seulement deux semaines, c'est qu'elle n'a pas